Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213501257-20260402-2026_37-DE

COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

N° 2026 - 37

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	**27**
Quorum :	**14**
Présents :	**26**
Représentés :	**01**
Votants :	**27**
Date de la convocation : 26 mars 2026	**Date de l'affichage :** 26 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Monsieur Antoine GEFFRAY, Maire.

Présents : Antoine GEFFRAY, Maire – Katia BONNANT – Daniel FEVRIER – Sandrine DYLIS – Olivier DESPREZ – Carole LEGUENET – Sébastien LAMY, adjoints – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Laurence POIRIER – Dominique MARION – Yannick BESNARD – Thierry BARRON – Marc LEBOISNE – Nadine BACHELIN – Véronique BRASSIER – Marie-Claire MORLIER – Idrys CLARAC – Anne TAILLANDIER – Nicolas POIRIER – Lionel COSSON – Madeleine VIEL – Guillaume CHANTREL – Angélique NOBLANC – Maxime ROCHETTE – Clément VAN CAUTEREN -

Excusée : Christine FREIN pouvoir à Carole LEGUENET -

Clément VAN CAUTEREN a élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération : PERSONNEL – Fixation d'un taux horaire pour les vacataires intervenant dans le cadre de la manifestation cycliste « La Régalante » - (Nomenclature : 4.2.1) -

M. le Maire indique que, dans le cadre de la mise à disposition d'un local pour les participants à la manifestation cycliste « La Régalante », le Conseil Municipal a voté une délibération le 15 mai 2025 permettant le recrutement ponctuel de vacataires chargés des missions de contrôle et de vérification de l'état du local.

Afin de sécuriser et de simplifier la rémunération de ces agents, il est proposé de compléter cette délibération en fixant un taux horaire brut forfaitaire (12,50 €) pour les vacations effectuées.

Ce taux permettra :

- Un paiement clair et rapide des vacataires sur la base du service fait,
- La conformité avec les règles de la fonction publique territoriale,
- Une meilleure lisibilité pour les services comptabilité, RH et la trésorerie.

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213501257-20260402-2026_37-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, (Mme Thérèse SAUDRAIS, vacataire, ne participe pas au vote),

- ***FIXE le taux horaire brut forfaitaire à 12,50 € par vacation,***
- ***AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.***

Fait à La Guerche de Bretagne,
Le 8 avril 2026

Clément VAN CAUTEREN
Secrétaire de séance

Antoine GEFFRAY
Maire

MAIRIE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE
LA GUERCHE DE BRETAGNE
35130

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Préfecture le
Et de la publication ou notification le

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr